

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

AMENDEMENT

N ° II-AC451

présenté par
M. Portier

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Sport, jeunesse et vie associative »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.